EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Le 10 septembre 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 03 septembre 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2026-37

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SOUTIEN A L'EVEIL MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE DANS LES PETITES COMMUNES - ENTRE LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ET LA CCPAL - ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 14 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 22

Présents :
APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Patrice HIVERT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GOULT : Mme Christine FLORENT
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Alexandre BERGODAA
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :
APT : Mme Dominique SANTONI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
RUSTREL : M. Guillaume JEAN
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

Procurations :
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD donne pouvoir à Mme Martine CALAS
GIGNAC : M. Christophe MEZARD donne pouvoir à M. Frédéric ROUX

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-37-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération N°CC-2026-40 du 16 avril 2026 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Considérant, le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2025-2029, approuvé par la délibération n°2025-368 du 10 octobre 2025 du Conseil Départemental de Vaucluse, qui définit notamment de nouvelles mesures d'accompagnement financier dans le cadre du soutien à l'éveil musical dans les petites communes,

Considérant, les actions d'éveil musical menées par les musiciens intervenants du Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon dans les différentes communes pour l'année scolaire 2026/2027,

Considérant, que dans le cadre de ses actions d'éveil musical, la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) sollicite une subvention de 28 995 € auprès du Département de Vaucluse pour l'année 2026/2027, étant précisé que l'obtention de cette subvention annuelle est soumise au vote de la commission permanente du Département de Vaucluse prévue le 09 octobre 2027,

Considérant, les modalités d'attribution de cette subvention dont la participation maximale du Conseil Départemental de Vaucluse est basée sur la part du salaire brut chargé des intervenants musicaux en fonction du nombre d'heures prévues dans les écoles primaires des différentes communes ainsi que la prise en charge des frais de déplacements correspondants,

Considérant, que cette subvention sera matérialisée par une convention 2026/2027 entre le Département de Vaucluse et la CCPAL,

Le Président propose de délibérer.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Sollicite, une subvention de 28 995 € auprès du Département de Vaucluse pour l'année 2026/2027, dans le cadre de ses actions d'éveil musical dans les petites communes, étant précisé que l'obtention de cette subvention annuelle est soumise au vote de la commission permanente du Département de Vaucluse prévue le 09 octobre 2027,

Précise, que cette recette sera inscrite au budget de fonctionnement du Conservatoire de musique, une fois la convention signée par les deux parties,

Autorise, Monsieur le Président à signer la convention de soutien à l'éveil musical en milieu scolaire dans les petites communes qui suivra entre le Département de Vaucluse et la CCPAL, pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, pour l'attribution de cette subvention, et tout document relatif à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-37-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO

Le Président,
M. Gilles RIPERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 23/09/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-37-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)